

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 37/2022

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE HALLE BOULISTE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE ARCHE AGGLO

L'an deux mil vingt-deux, le 4 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à BRUNET Michel, BERTUCCI Sandrine pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie "hors taxes" s'il concerne une dépense d'investissement, et "toutes taxes comprises" s'il se rapporte à une dépense de fonctionnement.

M. le Maire propose de demander un fonds de concours de 50 000,00 € pour financer les travaux de construction d'une halle bouliste.

Le coût des travaux est estimé à 688 800 € HT auquel il faut ajouter 20 000 € d'équipement pour le mur d'escalade et 75 750 € HT pour l'ingénierie, soit un coût total de 784 550,00 € HT.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré avec 24 voix pour et 1 abstention :

- Demande à ARCHE Agglo, le versement d'un fonds de concours de 50 000,00 € au titre de l'année 2023, pour financer les travaux de construction d'une halle bouliste pour un coût estimé à 784 550,00 € HT.
- Précise que le fonds de concours sera imputé au compte 13251 du Budget Principal de la commune.
- Précise que la participation de ARCHE Agglo sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune.
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 026-200056547-20221004-DE_2022_37-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

